Nations Unies S/2001/1103

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2001

Original: français

Lettre datée du 23 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, à la suite des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de faire savoir que la France, conformément à l'exercice du droit naturel de légitime défense individuelle et collective (Art. 51 de la Charte des Nations Unies), tel que visé par la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité, et en réponse aux encouragements adressés aux États Membres par le Conseil au paragraphe de sa résolution 1378 (2001), a engagé des actions impliquant la participation de moyens militaires aériens, terrestres et navals.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jean-David **Levitte**

01-65599 (F) 231101 231101